



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée
Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière
QUE:

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO QUI A ÉTÉ TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2024 À 20 H, AU LIEU HABITUEL DES DÉLIBÉRATIONS, LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024 CI-DESSOUS DÉTAILLÉES A ÉTÉ ACCEPTÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, SELON L'ARTICLE 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC :

Lundi 13 janvier 2025	Lundi 14 juillet 2025
Lundi 10 février 2025	Lundi 11 août 2025
Lundi 10 mars 2025	Lundi 8 septembre 2025
Lundi 14 avril 2025	Mardi 14 octobre 2025 (Action de Grâces)
Lundi 12 mai 2025	Lundi 10 novembre 2025
Lundi 9 juin 2025	Lundi 8 décembre 2025

DONNÉ À SAINT-MALO CE 10^{ème} JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^{ème} jour de décembre 2024.



Directrice générale et
Greffière-trésorière